

NÉGOCIER LA PAIX N'EST PAS UN DÉLIT

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 15 OCTOBRE 2020

La situation à laquelle est confronté Josu Urrutikoetxea, figure déterminante de la sortie du conflit au Pays Basque, constitue un précédent dangereux, et pas seulement pour le conflit au Pays Basque. Josu Urrutikoetxea sera jugé dans deux procédures françaises, les 19 et 20 et les 22 et 23 octobre prochains. Les faits qui, selon le Parquet national antiterroriste (PNAT), caractérisent l'infraction d'association de malfaiteurs terroriste pour laquelle il est poursuivi dépassent l'appartenance de Josu Urrutikoetxea à l'ETA pour s'appuyer sur les préparatifs et sa participation aux négociations politiques pour sortir du conflit.

Cette démarche revient à faire de Josu Urrutikoetxea coupable d'avoir voulu la paix.

S'il ne s'agit pas de reconnaître à quiconque une forme d'impunité, le PNAT use de moyens déloyaux pour tenter de faire condamner un homme pour sa participation à des négociations parrainées par des Etats étrangers au conflit et voulues par les acteurs de celui-ci.

Cette attitude du PNAT s'inscrit dans son acharnement à vouloir empêcher par tous les moyens toute libération des détenus basques, et même toute mesure d'humanisation de leurs conditions de détention.

Cette situation n'est pas acceptable et ne peut trouver d'issue dans un perpétuel recours à une institution judiciaire peu disposée à prendre acte des évolutions que la situation a connues.

Ce sont aux Etats qui ont accueilli ou participé aux négociations de refuser que le choix du dialogue comme moyen de résoudre les conflits ne devienne prétexte à sanction.

Ce sont aux Etats concernés et aux sociétés civiles de mettre en place les voies et moyens de mener le processus de paix à son terme.

Nous réaffirmons notre soutien à celles et ceux qui ont eu la détermination de construire la paix.

Ligue
des droits de
l'Homme

FONDÉE EN 1898

